MODIFICATION N^{O} 3 DATÉE DU 19 DÉCEMBRE 2023
APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 30 MAI 2023, MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N^{O} 1 DATÉE DU 4 AOÛT 2023 ET LA MODIFICATION N^{O} 2 DATÉE DU 25 AOÛT 2023

(le « prospectus »)

à l'égard du fonds suivant :

BMO Fonds d'actions internationales (séries A, F, I et Conseiller)

(le « **fonds** »)

À moins d'être par ailleurs définies, les expressions importantes utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est donné dans le prospectus.

1. **Introduction**

Par les présentes, le prospectus est modifié pour tenir compte du changement de gestionnaire de portefeuille du fonds, comme il est décrit ci-après.

2. **Changement de gestionnaire de portefeuille**

Avec prise d'effet le 9 janvier 2024 ou vers cette date, BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Columbia Management Investment Advisers, LLC à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds.

Les modifications techniques suivantes sont apportées au prospectus pour rendre compte de ce changement :

1) Le tableau débutant à la page 13, à la sous-rubrique « Conseillers en valeurs », à la page 9, de la rubrique « Responsabilité de l'administration d'un OPC », à la page 7, est modifié comme suit :

   a) La rangée se rapportant au fonds, à la page 16, est remplacée par ce qui suit :

BMO Fonds d'actions internationales	CMIA[1)]	Jay Kaufman Ernesto Ramos David Rosenblatt

   b) Immédiatement sous la dernière rangée du tableau, à la page 19, la note complémentaire suivante est ajoutée à titre de note complémentaire 1) :

   « *[1)] Avec prise d'effet le 9 janvier 2024 ou vers cette date, BMOGA remplacera CMIA à titre de gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions internationales BMO, ce qui mènera à des modifications à l'équipe principalement responsable de la gestion des placements de ce fonds.* »

2) Le texte suivant est ajouté à titre de deuxième paragraphe sous « *BMO Fonds d'actions internationales* », à la page 145, à la sous-rubrique « Événements saillants des dix dernières années », à la page 143, de la rubrique « Nom, constitution et historique des fonds », à la page 135 :

« *Avec prise d'effet le 9 janvier 2024 ou vers cette date, BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Columbia Management Investment Advisers, LLC à titre de gestionnaire de portefeuille de ce fonds.* »

3) La rangée intitulée « Gestionnaire de portefeuille » du tableau « Détails du fonds » se rapportant au fonds, à la page 326, est intégralement remplacée par ce qui suit :

Gestionnaire de portefeuille	**Columbia Management Investment Advisers, LLC**[2)] Boston (Massachusetts) (gestionnaire de portefeuille depuis décembre 2021)

[2)] Avec prise d'effet le 9 janvier 2024 ou vers cette date, BMO Gestion d'actifs inc. remplacera Columbia Management Investment Advisers, LLC à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds.

3. Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère :

- un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;

- un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

ATTESTATION DU FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR DU FONDS

BMO Fonds d'actions internationales

(le « **fonds** »)

La présente modification n° 3 datée du 19 décembre 2023, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2023, modifié par la modification nº 1 datée du 4 août 2023 et la modification nº 2 datée du 25 août 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 19 décembre 2023.

(signé) « William E.P. Bamber »
WILLIAM E.P. BAMBER
Agissant à titre de chef de la direction
BMO Investissements Inc., à titre de
fiduciaire et de gestionnaire du fonds

(signé) « Nelson C. Avila »
NELSON C. AVILA
Chef de la direction financière
BMO Investissements Inc., à titre de fiduciaire
et de gestionnaire du fonds

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BMO INVESTISSEMENTS INC.,
le fiduciaire, gestionnaire et promoteur du fonds

(signé) « Thomas C.S. Burian »
THOMAS C.S. BURIAN
Administrateur

(signé) « Robert J. Schauer »
ROBERT J. SCHAUER
Administrateur